



Certification en allemand

publié le 01/02/2018

Comme chaque année, les germanistes de 3ème ont la possibilité de passer la certification en allemand pour valider le niveau A2 ou B1.

Mais à quoi sert la certification ?

La réussite à la certification donne droit à un diplôme établi par la Conférence des ministres de l'éducation des Länder (KMK) (équivalent à l'éducation nationale en France). Ce diplôme est internationalement reconnu et valable à vie (comme le baccalauréat ou le permis de conduire). La réussite au niveau B1 donne automatiquement droit à la poursuite de ses études dans un établissement d'enseignement public en Allemagne. Ce diplôme facilite considérablement la recherche d'un stage ou d'un emploi en Allemagne. En France, il permet tout simplement d'attester officiellement d'un niveau d'allemand pour toutes les occasions ou candidatures où une langue est exigée.

De participer à la certification est aussi un bon entraînement pour tout autre type d'examen, comme le DNB ou encore le bac . L'élève se familiarise avec ce type de situation (épreuve très cadrée et sur une certaine durée).

Les candidats passent 4 épreuves en sur 2 journées : la compréhension de l'oral et de l'écrit et l'expression écrite le 13 Mars de 9 h à 12 h et l'expression orale début Mars. Les candidats recevront des convocations individuelles.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.